

Entre la morale, les mœurs et la raison, où est la sagesse ?

Mise à jour : 20/01/2014

Que dois-je faire pour bien faire ?

Juger de ce qui est bien est affaire de [valeurs](#).

- S'il s'agit de bien se comporter vis-à-vis des autres, c'est affaire de [morale](#).
- S'il s'agit de bien se comporter vis-à-vis de soi-même, c'est-à-dire de vivre heureux ou plus heureux, c'est affaire de [sagesse](#).

Le dilemme de Simplet

Simplet vivait heureux dans un petit village de 200 habitants. Les élections municipales approchant, il voulut se faire une opinion sur la gestion de la commune par le conseil municipal sortant et son maire. Avaient-ils pris de bonnes décisions ? Que fallait-il trouver dans les programmes électoraux des équipes candidates aux prochaines élections ?

C'est ainsi qu'il apprit que l'équipe sortante, A, avait voté la construction d'une salle de réunion communale coûtant 180.000€. La salle existante ne pouvant accueillir qu'une douzaine de personnes, le conseil municipal A avait fait étudier par un architecte le projet d'une salle pouvant accueillir plusieurs dizaines de personnes.

Renseignements pris, Simplet s'aperçut qu'une telle salle ne servirait qu'une ou deux fois par mois, vu le faible nombre d'habitants du village : pour le Noël des 13 enfants de la commune, pour un mariage par an en moyenne, pour une réunion par trimestre des maires de la Communauté des communes, etc. Et il y avait, à quelques kilomètres du village et dans les communes voisines, plusieurs salles pouvant être louées pour de telles occasions.

La décision de construire cette salle avait été prise parce qu'elle ne devait coûter que 80.000€ à la commune, les 100.000€ restants devant provenir de subventions du département et de la région. En parlant avec plusieurs autres habitants, Simplet s'aperçut que tous ne raisonnaient qu'en fonction du coût pour la commune, parce que le coût pour le département et la région ne les regardait pas.

« Pour mes concitoyens l'argent public ne compte pas », en conclut Simplet. Cela choqua sa morale, dont le respect du bien public et la solidarité sont des valeurs ; pour lui, l'argent public avait autant de valeur que le sien, avait droit au même respect. Mais il était seul à penser ainsi ! Pour tous ses concitoyens, négliger le coût public faisait partie des [mœurs](#). Simplet en conclut que *sa morale et les mœurs des autres étaient en conflit* ; et son opinion étant en minorité par rapport à celles des autres, il avait nécessairement tort.

Etant l'un des deux seuls habitants de la commune qui s'étaient renseignés sur sa situation pour voter à bon escient, on le considéra comme un homme sérieux : on l'invita à participer à une équipe, B, constituant une liste électorale pour se faire élire

à la place de l'équipe A précédente. Ayant accepté, Simplet travailla avec le reste des membres de B à rédiger un programme électoral, ce que la loi appelle « Profession de foi des candidats ».

Un dilemme apparut bientôt à ces rédacteurs : la décision des conseillers de A de construire une salle communale coûtant beaucoup trop cher pour les rares réunions où on en aurait besoin méritait d'être vertement critiquée. Mais comme certains membres de l'équipe B actuelle étaient d'anciens membres de A, une telle critique revenait pour ces anciens de A à admettre qu'ils avaient pris une décision à la fois absurde et lourde de conséquences, ce qui déplairait à coup sûr aux électeurs.

Simplet proposa qu'ils admettent cette erreur passée, tout en s'engageant à annuler le projet s'ils étaient élus, la construction n'ayant pas encore commencé. Son raisonnement était simple :

« Quand j'ai fait une erreur, il y a deux cas. Ou personne ne s'en est encore aperçu, et j'essaie de la réparer sans en parler à quiconque ; ou des gens la connaissent, et ma réputation en souffre à leurs yeux. Si je refuse de l'admettre, je passerai en plus pour un homme intellectuellement malhonnête et un menteur ; mais si je l'admets, ils me considéreront comme honnête et me donneront peut-être une nouvelle chance. Donc la Raison veut alors que j'admette mon erreur, en plus d'essayer de la réparer. »

Mais tous ses colistiers rejetèrent avec indignation la proposition de Simplet : « On n'admet *jamais* une erreur, on n'évoque pas un sujet qui ternit notre réputation, on cherche d'autres arguments ! » Simplet reconnut dans cette attitude celle des politiciens, qui n'admettent jamais s'être trompés ou avoir subi une défaite : ici, *les mœurs s'opposaient à la Raison*. Et en étant le seul raisonnable, il avait encore tort.

Simplet ressentit une profonde injustice : pourquoi devait-il oublier sa morale, aux valeurs justes, pour être en accord avec les mœurs malhonnêtes des autres ? Si beaucoup de Français fraudent le fisc, puis-je faire comme eux ? N'est-il pas humiliant de faire partie des perdants pour conserver le respect de soi ? Si profiter des fonds publics pour un projet qui n'intéresse qu'un petit groupe est parfaitement légal, pourquoi ce qui est légal diffère-t-il de ce qui est moral ?

Simplet fut tenté de fuir cette situation conflictuelle en démissionnant de l'équipe B. Mais en réfléchissant, il s'aperçut que ce serait une attitude d'homme faible. Il décida de surmonter son dégoût, de ne pas tenter de changer les mœurs des autres. Il allait utiliser son énergie à travailler avec eux pour faire le bien qu'il pourrait, dans un nouveau conseil municipal, si l'équipe B était élue. C'est ainsi qu'il pourrait le mieux satisfaire son besoin d'estime de soi. Et c'est en suivant ce raisonnement qu'il fit acte de sagesse.

Daniel MARTIN

[Retour page d'accueil](#)

Définitions et compléments

[a] Définition du mot *valeur* utilisée dans ce texte

C'est la qualité de quelque chose (objet, action, situation ou pensée) qui est désiré ou estimé, ou au contraire rejeté, redouté. Il y a deux catégories fondamentales de valeurs : le Bien (valeur positive) et le Mal (valeur négative), opposées l'une de l'autre. Exemples de valeurs : la vérité, la justice, le plaisir, l'honnêteté, etc.

Une valeur est une croyance intériorisée (incorporée au subconscient) source d'un désir ou d'une crainte ; elle ne peut être consciente (présente à la conscience) qu'en tant que résultat d'un jugement conscient.

Hiérarchie des valeurs

Les valeurs d'une personne qui s'appliquent à une situation donnée sont ordonnées ; le plaisir, par exemple, est préféré à la souffrance ; un plaisir plus intense est préféré à un plaisir moins intense ; préserver sa vie a priorité sur étancher sa soif. En cas de choix entre plusieurs valeurs, le jugement se base toujours sur celle située le plus haut dans l'échelle, dite valeur *dominante* ou *prépondérante*.

[b] Définition du mot *morale* utilisée dans ce texte

La morale est l'ensemble des règles de la vie en société - qu'elles soient ou non confirmées par la loi. Ces règles définissent ce qui est permis, ce qui est défendu et ce qui est obligatoire. Voici ce que le professeur André Comte-Sponville dit de la morale dans *L'esprit de l'athéisme - Introduction à une spiritualité sans Dieu* page 36 :

"... la morale ne relève ni d'une décision ni d'une création. Chacun ne la trouve en lui qu'autant qu'il l'a reçue (et peu importe au fond que ce soit de Dieu, de la nature ou de l'éducation) et ne peut en critiquer tel ou tel aspect qu'au nom de tel ou tel autre (par exemple la morale sexuelle au nom de la liberté individuelle, la liberté au nom de la justice, etc.). Toute morale vient du passé : elle s'enracine dans l'histoire, pour la société, et dans l'enfance, pour l'individu. C'est ce que Freud appelle le « surmoi », qui représente le passé de la société, disait-il, au même titre que le « ça » représente le passé de l'espèce."

Les règles de morale doivent guider chacun d'entre nous lorsqu'il se pose la question : « Que dois-je faire ? ». Cette question utilise le verbe *devoir* parce qu'on peut aussi la formuler sous la forme « En quoi consiste mon devoir ? ». Le philosophe Kant faisait du devoir la valeur suprême ; il affirmait que l'homme n'avait de mérite à le faire que s'il le faisait de manière désintéressée, c'est-à-dire sans espoir de récompense ou crainte de châtement : *un comportement moral ne recherche aucun profit, il ne procure que la satisfaction du devoir accompli.*

Différence entre morale et justice

Les lois définies par la justice sont des lois créées par notre société, par exemple après débat et vote au Parlement. Elles sont nécessairement écrites, et les mêmes pour tous les citoyens en toutes circonstances. Les lois morales, au contraire, sont connues par tradition orale et leur interprétation peut varier d'une personne à une autre, d'une situation à une autre.

[c] Définition du mot *mœurs* utilisée dans ce texte

Les mœurs sont l'ensemble des comportements d'un homme ou d'un groupe, jugés par rapport à leur [morale](#) collective ; faisant partie de la culture, cette morale est supposée admise depuis un certain temps.

Exemples : des mœurs barbares ; la douceur des mœurs.

[d] Définition du mot *sagesse* utilisée dans ce texte

La sagesse est d'abord la connaissance de ce qui est *bien*, connaissance qui définit une conduite [morale](#) vis-à-vis d'autrui, et des [valeurs](#) de jugement pour son bonheur personnel.

C'est ensuite la connaissance de ce qui est *vrai*, permettant une recherche efficace du bonheur personnel.

La sagesse des philosophes grecs, notamment épicuriens et stoïciens, a donné des conseils de bonheur :

- Ce qui est bon pour moi, c'est ce qui m'est utile ou me fait plaisir, le reste est sans importance ;
- Se contenter de peu, limiter ses besoins, pour ne pas risquer d'être déçu de ne pas avoir certaines choses ou de ne pas atteindre certains buts ;
- Vivre en harmonie avec la nature, en se soumettant à ses lois ;
- Penser et agir selon la Raison ;
- Ne pas lutter contre ce qui ne dépend pas de nous, ni s'en plaindre : c'est inutile.
Conséquence : ne pas craindre la mort (elle n'est pas encore là, c'est trop tôt !) et ne pas regretter le passé (il n'est plus là, c'est trop tard !)

[Retour page d'accueil](#)